

CLASSIFICATION : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de VICHY
Commune de LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Quorum : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – M DUBUISSON Florent – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme DENIZOT Agnès

Absent excusé : Mme MARIDET Annick.

Absents : M BARLERIN Franck – DUJON Fabrice – GEOFFROY Dominique et Mme MELET Florence.

Procuration : Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

Secrétaire de séance : M DUBUISSON Florent

Gestion du camping municipal à compter de 2024 – Logement de fonction

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Mme GOYET Mathilde, gérante du camping municipal et occupant, à ce titre le logement attendant a démissionné de ses fonctions de gérante depuis le 22 octobre dernier. Comme l'occupation du logement est conditionné à l'emploi, Mme GOYET est donc tenu de quitter le logement moyennant un préavis de 2 mois à compter de sa date de démission.

M le Maire fait part d'un courrier de Mme GOYET, sollicitant un rallongement du délai pour quitter le logement, car ses démarches pour en trouver un autre, n'ont pas abouti pour l'instant. Elle souhaiterait rester jusqu'au 01 mars 2024.

M le Maire rappelle que le camping est maintenant fermé et qu'il ne réouvrira à compter du 15 avril prochain.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 11 – Contre : 00 – Abstention : 00

- Accepte que Mme GOYET Mathilde reste dans le logement du camping, jusqu'au 01 mars 2024, au plus tard, tout en continuant de s'acquitter de son loyer mensuel. Si celle-ci venait à déménager avant, elle devra en avertir la commune, deux mois auparavant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de VICHY

Commune de LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Quorum : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – M DUBUISSON Florent – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme DENIZOT Agnès

Absent excusé : Mme MARIDET Annick.

Absents : M BARLERIN Franck – DUJON Fabrice – GEOFFROY Dominique et Mme MELET Florence.

Procuration : Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

Secrétaire de séance : M DUBUISSON Florent

Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de LE BOUCHAUD

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier provenant de la Préfecture de l'Allier concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de LE BOUCHAUD, demandant d'exprimer un avis sur ce dossier en vertu de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement. En effet, à certains endroits de la commune, le parc éolien pourra être visible à l'horizon.

M le Maire demande donc à chacun de s'exprimer à bulletin secret quant à ce projet et compte tenu des éléments transmis à chaque membre de l'assemblée avec la convocation du Conseil Municipal.

Il s'agit de voter « pour » ou « contre » le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de LE BOUCHAUD

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

- Les votes à la question « Etes-Vous pour ou contre l'implantation d'un parc éolien sur la commune de LE BOUCHAUD, laissent apparaître le résultat suivant :

Pour : 00

Contre : 09

Bulletins blancs : 02

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE

